

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions:

- Archives municipales de Lyon - Don de Mme Monique Forest **Page 1078**
- Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit d'Iseor..... **Page 1078**
- Renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) et approbation du montant des cotisations – année 2019 **Page 1078**
- Décisions d'ester en justice..... **Page 1079**

Arrêtés municipaux:

- Délégations de signature temporaires – Période du 13 avril 2019 au 10 mai 2019 inclus **Page 1080**
- Commission mixte de la mairie du 2^{ème} arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon..... **Page 1080**
- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1081**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1086**
- Délégation générale aux ressources humaines:
 - Arrêtés individuels **Page 1143**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1144**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 1144 à 1147**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Archives municipales de Lyon - Don de Mme Monique Forest (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 28 février 2019, par Mme Monique Forest ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Monique Forest, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux finances et à la commande publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Mme Monique Forest du fonds d'archives constitué des papiers relatifs à Eugène et Antoine Durupt, poilus de la Grande Guerre, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 3 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit d'Iseor (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des beaux-arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des beaux-arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande d'Iseor, 15 chemin du Petit Bois - 69134 Écully, d'organiser une manifestation au musée le 13 juin 2019, à partir de 14 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit d'Iseor (Institut de socio-économie des entreprises et des organisations), le 13 juin 2019, à partir de 14 heures, de locaux pour 150 participants, moyennant une redevance de 6 230.00 (six mille deux cent trente) euros HT (TVA à 20%), les locaux mis à disposition sont le Cloître et son jardin.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) et approbation du montant des cotisations – année 2019 (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon pris en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, 3^{ème} adjoint, les compétences en matière de

renouvellement des adhésions aux associations ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Considérant l'appel à cotisation, reçu en date du 25 février 2019, par lequel il est demandé à la Ville de Lyon une participation financière, pour l'année 2019, à l'Association des maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) à hauteur de 50 155,58 euros, dont :

- 38 353,00 euros pour la cotisation nationale à l'AMF ;
- 11 802,58 euros pour la cotisation départementale à l'AMF 69.

Décide :

Article Premier. - Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) est autorisé pour l'année 2019.

Art. 2. - Le montant total des cotisations s'élevant à 50 155,58 euros est accepté.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa date de publicité.

Fait à Lyon, le 10 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Décision d'estimer en justice - Recours en annulation de Mme R.R. contre la décision de M. le Maire de Lyon du 19 décembre 2018 d'admission à la retraite (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n°1901608-8 du 1^{er} mars 2019 déposée par Mme R.R., représentée par Me Julien Lambert, avocat au Barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme R.R., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision de M. le Maire de Lyon du 19 décembre 2018 d'admission à la retraite,
- l'injonction à M. le Maire de Lyon de procéder au reclassement de Mme R.R. dans un délai de quinze jours à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 100 € par jour de retard à compter de l'expiration de ce délai en application de l'article L 911-3 du code de justice administrative,
- l'injonction à M. le Maire de Lyon de reconstituer la carrière de Mme R.R. dans un délai de trente jours à compter de la notification du jugement à intervenir,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 9 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'estimer en justice - Référé suspension contre la décision du Maire de Lyon du 13 février 2019 la plaçant en disponibilité d'office pour maladie à compter du 6 décembre 2018 jusqu'au placement en retraite pour invalidité (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n°1902431 du 29 mars 2019 déposée par Mme A.-M.V. représentée par Me Anne Walgenwitz, avocate,

Décide :

Article 1 - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme A.-M.V. représentée par Me Anne Walgenwitz, devant le Tribunal administratif de Lyon, tendant à obtenir :

- la suspension de la décision du Maire de Lyon du 13 février 2019 plaçant la requérante en disponibilité d'office pour maladie à compter du 6 décembre 2018 jusqu'au placement en retraite pour invalidité,
- qu'il soit enjoint au Maire de Lyon de réexaminer sa situation et de procéder à toutes les régularisations de ses droits statutaires et rémunérations qui s'imposeraient, dans un délai de quinze jours à compter de l'ordonnance à intervenir sous astreinte de 100 € par jour de retard,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 9 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Délégations de signature temporaires – Période du 13 avril 2019 au 10 mai 2019 inclus (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 de M. le maire de Lyon en date du 5 février 2019 donnant délégation aux adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service imposent qu'en l'absence de certains adjoints et conseillers délégués, du 13 avril 2019 au 10 mai 2019 inclus, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier - Pour remplacer les élus absents du 15 avril 2019 au 19 avril 2019 inclus, Mme Dounia Besson, 18^{ème} adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Article 2 - Pour remplacer les élus absents du 22 avril 2019 au 26 avril 2019 inclus, Mme Sandrine Frih, 20^{ème} adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Article 3 – Pour remplacer les élus absents du 29 avril 2019 au 10 mai 2019 inclus, Mme Thérèse Rabatel, 16^{ème} adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Article 4 - La signature des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon du périmètre de délégation de M. Richard Brumm est exclue du dispositif ci-dessus énoncé.

En cas d'absence de M. Richard Brumm, 3^{ème} adjoint au maire de Lyon, délégué aux finances et à la commande publique, délégation est donnée à :

- Mme Isabelle Laurent, directrice adjointe des finances de la Ville de Lyon, du 13 avril 2019 au 19 avril 2019 inclus,
- Mme Catherine Alberti-Jullien, directrice des finances de la Ville de Lyon, du 4 mai 2019 au 10 mai 2019 inclus.

Article 5 - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 6 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.
Lyon, le 12 avril 2019

*Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB*

Commission mixte de la mairie du 2^{ème} arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2511-21 ;

Vu la délibération n° 2019/4402 du Conseil municipal du 21 janvier 2019 portant sur les principes communs de fonctionnement des commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil du 2^{ème} arrondissement n° 02/19/785 du 19 mars 2019 portant création de la commission mixte dans l'arrondissement correspondant ;

Considérant que les commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du CGCT ont pour objet de définir les conditions générales d'admission, de gestion et d'utilisation des équipements de proximité mentionnés à l'article L 2511-16 du CGCT et de gérer tout équipement ou service délégué mentionnés à l'article L 2511-17 du CGCT ;

Considérant qu'en application de la délibération n° 02/19/785 du 19 mars 2019, le Conseil du 2^{ème} arrondissement a fixé le nombre de sièges de la commission mixte correspondante comme suit :

- 4 représentants titulaires (dont le maire d'arrondissement) et 4 représentants suppléants désignés par le maire d'arrondissement ;
- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants désignés par le maire de Lyon ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2511-21 du CGCT, il appartient à M. le Maire de la Ville de Lyon de désigner ses représentants parmi les membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier - Sont désignés, pour représenter le maire de la Ville de Lyon, au sein de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du CGCT et créée par le Conseil du 2^{ème} arrondissement, pour la durée du mandat en cours :

Titulaires				Suppléants			
Civilité	Prénom	Nom	Qualité	Civilité	Prénom	Nom	Qualité
Madame	Sandrine	Frih	Adjointe au maire de Lyon	Monsieur	Alain	Giordano	Adjoint au maire de Lyon
Monsieur	Franck	Lévy	Adjoint au maire de Lyon	Monsieur	Loïc	Graber	Adjoint au maire de Lyon
Madame	Blandine	Reynaud	Adjointe au maire de Lyon	Monsieur	Guy	Corazzol	Adjoint au maire de Lyon
Monsieur	Yann	Cucherat	Adjoint au maire de Lyon	Madame	Nicole	Gay	Adjointe au maire de Lyon

Art. 2 - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3 - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage. Lyon, le 12 avril 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35568	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP06404 du 29/04/2011, portant sur la mesure de Réglementation d'arrêt est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35569	Abrogation - Stationnement réservé sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01331 du 28/04/2011, portant sur la mesure de Stationnement réservé est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35570	Abrogation - Stationnement réservé sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01333 du 28/04/2011, portant sur la mesure de Stationnement réservé est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35571	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue Bossuet Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP06395 du 27/04/2011, portant sur la mesure de Réglementation d'arrêt est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35572	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP11939 du 27/04/2011, portant sur la mesure d'Interdiction d'arrêt est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35573	Abrogation - Interdiction de stationnement sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP02717 du 29/04/2011, portant sur la mesure d'Interdiction de stationnement est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	date de parution au BMO
2019RP35574	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Boulevard des Brotteaux Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09567 en date du 27/04/2011, portant sur la mesure de Réglementation d'arrêt est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35583	Stationnement réservé cycles Rue Batonnier Jacquier Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Batonnier Jacquier(7), côté Est, à 10 mètres au Sud de l'intersection avec la Rue Domer(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35585	Stationnement réservé cycles face au 8 Rue Marie-Madeleine Fourcade Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres face au 8 Rue Marie-Madeleine Fourcade(7), chaussée Nord, côté Nord. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35586	Stationnement réservé cycles Rue Rachais Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Rachais(7), côté Est, à un point situé entre les N° 35 et 37 Rue Rachais(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35587	Abrogation - Stationnement réservé cycles sur Rue de Créqui (stationnement)	L'arrêté 2019RP35520 du 11/03/2019, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35588	Stationnement réservé cycles Rue de Créqui Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres Rue de Créqui(7), côté Est, à un point situé à 18 mètres au Sud de l'intersection avec la Rue Alphonse Daudet(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35590	Mesure libre stationnement Boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7 (stationnement)	Le stationnement est autorisé Boulevard des Tchécoslovaques, chaussée Est, côté Est, dans sa partie comprise entre les intersections avec l'Avenue Berthelot(7) et la Rue de l'Épargne(7), uniquement sur les emplacements matérialisés au sol. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R 417-10 et R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35553	Stationnement réservé 8 Rue Claudius Linossier sur le Côté Sud Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement sont interdits sur un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 15 mètres au droit du n°8 Rue Claudius Linossier(4) sur le Côté Sud, de 7h à 18h du lundi au vendredi. Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules affectés à un service public pour les besoins exclusifs de ce service et dans le cadre de leurs missions. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35561	Stationnement réservé cycles Rue du Professeur Grignard Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue du Professeur Grignard(7), côté Sud, à 5 mètres à l'Ouest du N°46 Rue du Professeur Grignard(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35533	Circulation alternée Rue de Narvik au droit du n°11 Lyon 8 (circulation)	La circulation des véhicules est alternée par les panneaux B15+C18, Rue de Narvik(8) au droit du n°11, avec priorité au sens Ouest- Est.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35534	Limitation de vitesse Rue Joseph Chalier, sur 30 m de part et d'autre du n°18 Lyon 8 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Rue Joseph Chalier(8), sur 30 m de part et d'autre du n°18 avec un aménagement de modération de la vitesse de type coussin berlinois au droit du n°18.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35535	Limitation de vitesse Rue de Surville, sur 30 m de part et d'autre du n°118 Lyon 8 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Rue de Surville(8), sur 30 m de part et d'autre du n°118 avec un aménagement de modération de la vitesse de type coussin berlinois au droit du n°118.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35536	Voie cyclable Rue de Surville, sur le Côté Sud, d'un point situé à 110 m à l'Ouest de la Route de Vienne jusqu'à la Route de Vienne Lyon 8 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues Rue de Surville(8), sur le Côté Sud, d'un point situé à 110 m à l'Ouest de la Route de Vienne(8) jusqu'à la Route de Vienne(8).	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35537	Abrogation - Voie cyclable sur Rue de Surville Lyon 8 (circulation)	L'arrêté 2012RP27563 du 11/05/2012, portant sur la mesure - Voie cyclable est abrogé.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35538	Abrogation - Voie cyclable sur Rue de Surville Lyon 8 (circulation)	L'arrêté 2012RP27564 du 11/05/2012, portant sur la mesure - Voie cyclable est abrogé.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35539	Limitation de vitesse Route de Vienne, de la Rue Audibert et Lavirotte jusqu'à la Rue du Presbytère Lyon 8 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Route de Vienne(8), de la Rue Audibert et Lavirotte(8) jusqu'à la Rue du Presbytère(8) avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau au droit de son intersection avec la rue Carrier(8).	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35540	Zone de rencontre Passage Comtois Lyon 8 (circulation)	La zone dénommée Comtois, composée de : - Passage Comtois(8) constitue une zone de rencontre au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35541	Cédez le passage à l'intersection du Passage Comtois et de l'Avenue Général Frère Lyon 8 (circulation)	A l'intersection du Passage Comtois(8) et de l'Avenue Général Frère(8), les conducteurs circulant Passage Comtois (8) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2018RP35273	Abrogation de circulation, Boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7 (circulation)	Est abrogé l'arrêté 2009RP04193 du 26/04/2011 portant sur la mesure de voie réservée.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2018RP35274	Voie réservée aux bus Boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7 (circulation)	Une voie dans le sens contraire de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun Boulevard des Tchécoslovaques(7), dans sa partie comprise entre la rue Claude Veyron(7) et le Pont de l'Epargne(7). Toutefois, la circulation des riverains est autorisée pour accéder à l'immeuble situé aux n°70 à 78 boulevard des Tchécoslovaques(7). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2018RP35275	Double-sens cyclable autorisé Rue des Bons Enfants Lyon 7 (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) Rue des Bons Enfants(7), de la Rue Victor Lagrange(7) jusqu'à la Rue Galland(7) . Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35582	Aire piétonne Quai Joffre / Port de l'Occident Lyon 2 (circulation)	La zone, dénommée Aire Piétonne Rambaud Port de l'Occident, définie par les voies suivantes : Quai Joffre (2) Bas-Port, dans sa partie comprise entre un point situé face à la Place Gensoul (2), et un point situé sous le Pont Kitchener Marchand (2) constitue une aire piétonne au sens de l'article R 110-2 du code de la route. Horaires et véhicules autorisés à l'accès à l'aire piétonne : - Quai Joffre : de 6h00 à 11h30, du lundi au samedi pour les véhicules de livraisons et la desserte de l'aire piétonne - Quai Joffre : en permanence, l'accès est autorisé pour les riverains des bateaux d'habitations	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35609	Feux d'intersection à l'intersection du Boulevard des Brotteaux et de la Rue Bossuet Lyon 6 (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection du Boulevard des Brotteaux(6) et de la Rue Bossuet(6). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant Rue Bossuet(6), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant Rue Bossuet (6) dans le sens Est-Ouest vers Boulevard des Brotteaux (6) dans le sens Sud-Nord sur la bande cyclable à contre-sens de la circulation générale. - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant Boulevard des Brotteaux (6) dans le sens Nord-Sud sur la bande cyclable vers la Rue Bossuet (6) dans le sens Est-Ouest en zone 30.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35610	Feux piétons et Mouvements des cycles aux feux à l'intersection du Boulevard des Brotteaux et de la Place Général Brosset contre-allée piétonne Nord Lyon 6 (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection du Boulevard des Brotteaux(6) et de la Place Général Brosset(6) contre-allée piétonne Nord: La circulation des piétons est réglementée par des feux. Les cycles sont exclusivement autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, à un mouvement de va-tout-droit, en cédant le passage aux piétons.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2019RP35611	Feux d'intersection et Feux d'intersection cycles à l'intersection du Boulevard des Brotteaux et de la Rue Juliette Récamier Lyon 6 (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection du Boulevard des Brotteaux(6) et de la Rue Juliette Récamier(6). La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant Rue Juliette Récamier(6), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant Rue Juliette Récamier (6) dans le sens Ouest-Est vers Boulevard des Brotteaux (6) dans le sens Nord-Sud sur une bande cyclable. - mouvement direct pour les cycles circulant Boulevard des Brotteaux (6) dans le sens Nord-Sud. La circulation des cycles circulant Boulevard des Brotteaux(6) dans le sens Sud / Nord est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.	09/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4748	Entreprise Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair sur 20 m en face du n° 4 à 8	A partir du samedi 13 avril 2019 jusqu'au lundi 15 avril 2019
4749	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des bus sera interdite dans le couloir de bus à contresens	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 113	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable à contresens		sur 30 m, au droit du n° 113	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 113	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 113	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
		un autre couloir de bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux				
4750	Entreprise Si2P Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le lundi 6 mai 2019, de 13h à 19h
4751	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue André Bollier	sur 20 m au droit du n° 81	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 81	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4752	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée de la lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Ouest entre la rue Montesquieu et le n°8	A partir du jeudi 16 mai 2019, 6h, jusqu'au vendredi 17 mai 2019, 12h
4753	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4753	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue d'Anvers	au débouché sur la rue Jaboulay	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
4754	Entreprise la Société idées en bulles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du marché autrement	des animations seront autorisées	Place Saint Jean		Le samedi 4 mai 2019, de 10h à 22h
				Place Édouard Commette		Le dimanche 5 mai 2019, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées	Place Saint Jean		A partir du vendredi 3 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 6 mai 2019, 11h
				Place Édouard Commette		
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Saint Jean		A partir du samedi 4 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 5 mai 2019, 20h
				Rue de la Brèche		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	côté Ouest entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carriès à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du vendredi 3 mai 2019, 16h, jusqu'au dimanche 5 mai 2019, 20h	
			Rue Jean Carriès	à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite		
4755	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place de Francfort	au droit du chantier	Les jeudi 11 avril 2019 et vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
			un périmètre de sécurité et un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
4756	Association change de chaîne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la bourse à vélos de Vaise, change de vélo	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Ouest de la rue	Le samedi 4 mai 2019, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 4 mai 2019, de 7h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 30 mètres, en face de la partie comprise entre le n°2 et le n°4	Le samedi 4 mai 2019, de 6h à 22h
4757	Entreprise Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	côté Sud, sur 10 m en face du n° 7	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au samedi 11 mai 2019
4758	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue du Professeur Grignard	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
					au débouché sur la rue Bancel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4758	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Professeur Grignard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Bancel	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
4759	Entreprise Essence ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Allée André Mure	sur 50 m, au Nord du quai Antoine Riboud	Le jeudi 11 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4760	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement sera autorisé sur le trottoir	Place des Cordeliers	sur 20 m au droit du n° 2 (devant la Banque Populaire)	Le lundi 15 avril 2019, de 6h30 à 13h
4761	Entreprise Service découpe diamant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un bâtiment	la circulation des piétons sera réduite	Rue Servient	sur 30 m, au droit du n° 107	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4762	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	Les jeudi 18 avril 2019 et vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
4763	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Allée André Mure	sur 30 m, au Nord du quai Riboud	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 24 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4764	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Bonaventure	entre la Rue du Président Carnot et la rue Grôlée	Les lundi 15 avril 2019 et mardi 16 avril 2019, de 8h à 18h
				Rue Grôlée	entre la Rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grôlée et la rue Saint Bonaventure	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grôlée	entre la Rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue du Président Carnot	entre la rue Grôlée et la rue Saint Bonaventure	
				Rue Saint Bonaventure	entre la Rue du Président Carnot et la rue Grôlée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4764	Entreprise France Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Bonaventure		Les lundi 15 avril 2019 et mardi 16 avril 2019, de 8h à 18h	
					entre la Rue du Président Carnot et la rue Grôlée		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue du Président Carnot	entre la rue Grôlée et la rue Saint Bonaventure		A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 18h
				Rue Grolée	entre la Rue du Président Carnot et la rue Saint Bonaventure		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Carnot	côté pair, entre la rue Grôlée et la rue Saint Bonaventure					
				Rue Saint Bonaventure	côté Nord, entre la Rue du Président Carnot et la rue Grôlée		
4765	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Geneviève	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre le cours Lafayette et la rue Germain	Le lundi 15 avril 2019, de 8h à 12h	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain (durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise)		
4766	Établissement Maison Français	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 172	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
4767	Établissement Burger'S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
4768	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joliot Curie	sur les emplacements de stationnement situés en face de la station de taxis	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h	
4769	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de démolition	la circulation des piétons sera interdite	Grande Rue de la Guillotière	trottoir Sud, entre la rue de Tourville et le n° 162	A partir du mardi 9 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Tourville et le n° 162		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de Tourville et le n° 162		
4770	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue du Professeur Grignard	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		au débouché sur la rue Bancel		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4770	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue du Professeur Grignard	au débouché sur la rue Bancel	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
4771	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roger Radisson	sur le trottoir situé au droit du n°8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n°8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au n°8	
4772	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Saint Maurice	entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérèdeaux	Les lundi 15 avril 2019 et vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera gérée par du personnel de l'entreprise Coiro dans le carrefour suivant	Rue Saint Maurice / Avenue Berthelot		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Maurice	entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérèdeaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maurice	côté pair, sur 30 m au droit du n° 76	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint Maurice	Les lundi 15 avril 2019 et vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
4773	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Debourg	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf accès riverains par la rue Georges Gouy côté Sud			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	
4774	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 84 et la Rue du Professeur Rochaix	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 84 et la Rue du Professeur Rochaix	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4775	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	accès au parking Indigo Bellecour	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4776	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue Tronchet et la rue de Sèze	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
				Cours Franklin Roosevelt	entre la rue Garibaldi et le n°58	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue Tronchet et la rue de Sèze	
				Cours Franklin Roosevelt	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n°58	
				Cours Vitton	partie comprise entre le n°5 et la rue Garibaldi	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et le n°58		
4777	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 20 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
				Rue Henri IV	sur 20 m, au Nord de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 20 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	
				Rue Henri IV	sur 20 m, au Nord de la rue Victor Hugo	
4778	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable à contresens	Rue Dugas Montbel	sur 30 m, à l'Ouest de la rue Delandine	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, à l'Ouest de la rue Delandine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Delandine	
4779	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Avenue du Plateau	entre la rue des Erables et le boulevard de la Duchère	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le boulevard de la Duchère et la rue des Erables	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4780	Madame Valette Stéphanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général de Sève	côté pair, sur 20 m au droit du n°2	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 19h
4781	Entreprises Coiro/ Eurovia/ Jean Lefebvre/ Ebm/ de Filipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue Boissac	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
				Rue François Dauphin	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue Boissac	
				Rue François Dauphin	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4782	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docks	sur 40 m au droit du n° 78	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 78		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
4783	Établissement Skip Jack	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 7 m au droit du n° 12	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
4784	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de coulage de béton dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Professeur Beauvisage	entre la rue Philippe Fabia et le boulevard des Etats Unis	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 18h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
4785	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un affaissement de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Éternité	entre l'avenue Berthelot et la rue de l'Egalité	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue de l'Egalité		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
4786	Établissement Mercredi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 5 m au droit du n° 41	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019	
4787	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Premier Film	entre le n° 14 et n° 20	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019	
					Rue Léo et Maurice Trouilhet		entre le n° 15 et n° 19 et entre le n° 1 et n° 3
					Rue Saint Nestor		entre le n° 19 et n° 27 et entre le n° 31b et n° 37
					Rue Villon		entre le n° 42 et n° 46 et entre le n° 26 et n° 32
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Léo et Maurice Trouilhet	entre le n° 15 et n° 19 et entre le n° 1 et n° 3		
				Rue Saint Nestor	entre le n° 19 et n° 27 et entre le n° 31b et n° 37		
				Rue Villon	entre le n° 42 et n° 46 et entre le n° 26 et n° 32		
				Rue du Premier Film	entre le n° 14 et n° 20		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et n° 46 et entre le n° 26 et n° 32		
				Rue du Premier Film	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et n° 20		
				Rue Léo et Maurice Trouilhet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et n° 19 et entre le n° 1 et n° 3		
				Rue Saint Nestor	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 27 et entre le n° 31 et n° 37		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4788	Entreprise Dem'Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté pair, sur 10 m au Sud de l'avenue Debourg	Le mardi 16 avril 2019, de 8h à 13h
4789	Établissement Libellule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbaye d'Ainay	côté pair, sur 8 m au droit du n° 14	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4790	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Louis Guérin	entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	
4791	Établissement Raviolis de Lei	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	côté pair, sur 4 m au droit du n° 14	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4792	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, sur 6 m entre le n° 2 et n° 4	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
4793	Entreprise Eiffage Énergie Télécoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue de Belfort	entre la rue Gigodot et le n° 35	Le mercredi 10 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Est), entre la rue Gigodot et le n° 35	
4794	Établissement Campanile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m, au droit du n° 17	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4795	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 64	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) entre la rue Louis Pize et le n° 64	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4796	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Jacques Louis Henon	entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sens Ouest-Est chaussée Sud au droit de l'immeuble situé au n° 83	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m entre le n° 87 et la rue Pétrus Sambardier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4797	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	entre le quai Général Sarraill et le n° 5	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Général Sarraill et le n° 5	
4798	Monsieur Shabanaj Robert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue du Major Martin	sur la zone de desserte située à l'Ouest de la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4799	Entreprise Micollet Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°17	Le lundi 15 avril 2019, de 7h à 19h
4800	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest-Est	Rue Dumont		A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Cuire	entre la rue Dumont et la rue Pelletier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 24 et 26	
4801	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du site propre bus à contresens	Place du Onze Novembre 1918	sens Ouest/Est, entre la rue Marius Berliet et le boulevard Jean XXIII	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 17h30
				Rue Marius Berliet	sens Ouest/Est, entre la rue Paul Cazeneuve et la place du 11 novembre 1918	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place du 11 novembre 1918 et la rue Paul Cazeneuve	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h30
				Place du Onze Novembre 1918	entre le boulevard Jean XXIII et la rue Marius Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Marius Berliet	entre la place du 11 novembre 1918 et la rue Paul Cazeneuve	
				Place du Onze Novembre 1918	entre le boulevard Jean XXIII et la rue Marius Berliet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Jean XXIII et la rue Marius Berliet	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 17h30
		des deux côtés de la chaussée, entre la place du 11 novembre 1918 et la rue Paul Cazeneuve				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4802	Entreprise Hydro géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour la création de la ligne métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	au droit des n° 2 et 3	A partir du samedi 13 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur les emplacements réservés au autocars situés au droit des n° 2 et 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements réservés aux autocars situés au droit des n° 2 et 3	
4803	Entreprise Sapitec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 19h
4804	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Boulevard de Balmont	de 23h à 5h	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
				Rue Marcel Cerdan		
				Avenue de Champagne	de 23h à 5h	
				Rue Victor Schœlcher		
				Boulevard de la Duchère		
				Avenue du Plateau		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de Balmont	de 23h à 5h	
				Boulevard de la Duchère		
				Avenue du Plateau		
				Rue Victor Schœlcher		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue de Champagne	de 23h à 5h	
				Rue Marcel Cerdan		
				Rue Victor Schœlcher		
				Avenue du Plateau		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de Balmont	de 23h à 5h	
				Boulevard de la Duchère		
Avenue de Champagne						
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Duchère					
	Rue Marcel Cerdan					
	Avenue de Champagne	côté Sud				
	Boulevard de Balmont					
				Rue Victor Schœlcher		
				Avenue du Plateau		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4805	Monsieur David de Magalhaes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 19h
4806	Entreprise Club Gym Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une compétition régionale de gymnastique à la halle d'athlétisme Stéphane Diagana	des animations seront autorisées	Rue Victor Schœlcher	sur le parvis situé entre le stade de Balmont et la halle d'athlétisme Stéphane Diagana	Les samedi 4 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 8h à 18h
			des installations seront autorisées		sur le parvis situé entre le stade de Balmont et la halle d'athlétisme Stéphane Diagana	A partir du mardi 30 avril 2019, 9h, jusqu'au dimanche 5 mai 2019, 22h
4807	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Millot au droit de la démolition du bâtiment	Quai Paul Sédallian	trottoir Ouest, au droit des n° 47 et n° 48	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre du n° 47	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté Est, entre la rue Jean Marcuit et 30 m au Nord du n° 47 (stationnement côté Saône)	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4808	Établissement Pâtisserie d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté impair, sur 6 m au droit du n° 5	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4809	Établissement Mercure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	côté impair, sur 12 m au droit du n° 5	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4810	Association BDCinéGoodies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Free Comic Book Day	des animations seront autorisées	Rue Garibaldi	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue de l'Abbé Boisard	Le samedi 4 mai 2019, de 10h à 19h
				Rue de l'Abbé Boisard	côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
			des installations seront autorisées	Rue Garibaldi	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue de l'Abbé Boisard	Le samedi 4 mai 2019, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbé Boisard	côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	Le samedi 4 mai 2019, de 8h à 20h
	Rue Garibaldi	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue de l'Abbé Boisard				
4811	Établissement le Simplon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	côté impair, sur 8 m au droit du n° 11	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4812	Entreprise Beylat Tp - Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement pour le compte de la SERL dans le cadre de la ZAC des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat prolongée	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4813	Association Funibus Folk	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de l'action labellisée Rues aux enfants, rues pour tous	des animations seront autorisées	Place Picard	(montage dès 10h30)	Le samedi 4 mai 2019, de 14h30 à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Revel	de la rue Philippe de Lassalle à la rue Dangon	Le samedi 4 mai 2019, de 10h30 à 21h30
				Place Camille Flammarion	sens Nord / Sud	
				Rue Dangon	de la place Camille Flammarion à la place Picard	
			la circulation s'effectuera dans le sens Sud / Nord	Place Camille Flammarion		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Revel	des deux côtés, entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Dangon	Le samedi 4 mai 2019, de 10h à 21h
Rue Dangon	des deux côtés, de la place Camille Flammarion à la place Picard					
Place Picard	des deux côtés					
4814	Entreprise Sportin'Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Place Bir Hakeim		Le samedi 4 mai 2019, de 6h à 19h
				Rue Jules Jusserand	entre la place Bir-Hakeim et la rue du Diapason	
				Rue Julien Duvivier	entre la place Bir-Hakeim et la rue de la Bannière	
				Rue Rachais	entre la rue Garibaldi et la place Bir Hakeim	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bir Hakeim	le long de la place	A partir du vendredi 3 mai 2019, 16h, jusqu'au samedi 4 mai 2019, 20h
				Rue Julien Duvivier	des deux côtés entre la place Bir-Hakeim et la rue de la Bannière	
				Rue Jules Jusserand	des deux côtés, entre la place Bir-Hakeim et la rue du Diapason	
				Rue Rachais	des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la place Bir Hakeim	
			l'installation de stands sera autorisée sur les trottoirs	Rue Julien Duvivier	entre la place Bir-Hakeim et la rue de la Bannière	Le samedi 4 mai 2019, de 6h à 19h
				Rue Jules Jusserand	entre la place Bir-Hakeim et la rue du Diapason	
Rue Rachais	entre la rue Garibaldi et la place Bir Hakeim					
Place Bir Hakeim						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4815	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place de l'Europe		A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
				Rue Louis Blanc	entre la rue Duguesclin et la place de l'Europe	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de l'Europe		
				Rue Louis Blanc	entre la rue Duguesclin et la place de l'Europe	
4816	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de lavage et sera gérée par du personnel	Rue Jacques Louis Henon	au droit de l'immeuble situé au n°57	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°57	
4817	Monsieur Ravoire Rémy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Sébastien	au droit des n°12/14	Les lundi 15 avril 2019 et mardi 16 avril 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur la chaussée située au droit des n°12/14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n°12 et 14	A partir du lundi 15 avril 2019, 7h, jusqu'au mardi 16 avril 2019, 19h
4818	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement cyclable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Adolphe Max	sens Ouest-Est entre l'avenue du Doyenne et le quai Fulchiron	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est-Ouest entre le quai Fulchiron et l'avenue du Doyenné, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Ouest-Est entre l'avenue du Doyenne et le quai Fulchiron	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4819	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mère Elizabeth Rivet	sur 50 m sur le trottoir au Sud de la rue Tourvielle, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Sud de la rue Tourvielle, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements situés à l'Est du parking situé au droit du lycée Branly	
4820	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Chenavard	sur le trottoir situé en face des n°15 et 17, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n°15 et 17	
4821	Entreprises Colas et Eurovia pour le compte de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une voie de bus	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bât d'Argent	entre la Rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République, lors de la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4821	Entreprises Colas et Eurovia pour le compte de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une voie de bus	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bât d'Argent	entre la Rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au lundi 22 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 32	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
	Rue du Bât d'Argent	des deux côtés de la chaussée entre la Rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République				
4822	Entreprise Js Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Joseph Gillet	au droit de l'immeuble situé au n° 56	Le jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
4823	Établissement Globe et Cecil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Simon Maupin	côté impair, sur 12,60 m à l'Est de la rue Gasparin	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4824	Établissement Trattoria Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4825	Établissement Trattoria Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	côté impair, sur 5 m au droit du n° 1	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4826	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage (démontage d'une grue à tour au 24 rue de Cuire)	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest-Est	Rue Dumont		A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dumont et la rue Pelletier	
			la circulation pourra être momentanément interrompue	Rue de Cuire	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Hénon et l'emprise de chantier (approvisionnement grue 400T)	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pelletier	côté Nord (Pair)	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
				Rue de Cuire	des deux côtés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue de Cuire	
les véhicules circulant dans le sens Ouest-Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Dumont	au débouché sur la grande rue de la Croix-Rousse				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4827	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	trottoir Ouest entre le n°17 et la montée Ratter	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord / Sud entre le n°17 et la montée Ratter	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 40 m entre le n° 12 et 17	Le mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4828	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours du Docteur Long	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 80	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
4829	Entreprise Addeu Materials	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 15 m, au droit du n° 32	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4830	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Villeneuve	entre la rue Valentin Couturier et l'emprise de chantier	Le vendredi 12 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jacquard et la rue Valentin Couturier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir impair entre la rue Jacquard et le n°11	Le vendredi 12 avril 2019
					des deux côtés de la chaussée entre la rue Jacquard et le n°11	
4831	Établissement Blo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 37, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4832	Entreprise constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	entre le n° 33 et le n° 37	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4833	Entreprise la Société azur catamarans yachts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du concept store Azur catamarans yachts	l'installation d'un tapis rouge sera autorisée sur le trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du concept store situé au n°53	Le jeudi 11 avril 2019, de 15h à 23h
4834	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'obsèques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse du Presbytère	au droit de la partie comprise entre le n°1 et le n°3 à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 13 avril 2019, de 8h à 12h
4835	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'évacuation d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Tchécoslovaques	trottoir Ouest, entre l'accès au cimetière de la Guillotière et l'avenue Berthelot	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'accès au cimetière de la Guillotière et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté Ouest, entre l'avenue Berthelot et l'accès au cimetière de la Guillotière	Le mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4836	Monsieur Jérémy Jacquemot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	côté pair sur 15 m au droit du n°8	Le lundi 15 avril 2019
4837	Entreprise Brb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	côté impair sur 15 m au droit du n°17 (sur desserte)	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4838	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair sur 5 m au droit du n°336	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
4839	Entreprise Foselev Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Champagneux	sens Nord/Sud, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	Le lundi 29 avril 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
					Rue de Champagneux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
					Rue de Champagneux	
Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 80 et la rue de Champagneux					
4840	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue mobile	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint Antoine	sur 30 m, au Nord de la rue Grenette	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h30
4841	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Lilas	sur 30 m au droit du n°1 bis	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4842	Entreprise Agmv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le remplacement de vitrage sur façade avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise, au droit du véhicule de nettoyage	Espace Henry Vallée	au droit du n° 14	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et la configuration de la chaussée	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23	
				Espace Henry Vallée	au droit du n° 14	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23	
Espace Henry Vallée	au droit du n° 14					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4842	Entreprise Agmv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le remplacement de vitrage sur façade avec une nacelle	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
				Espace Henry Vallée	au droit du n° 14	
4843	Établissement la Shisha des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrachat	au droit du n° 11, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4844	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bourse	trottoir Est entre la rue Mulet et la rue Neuve, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Mulet et la rue Neuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4845	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Albert Morel	trottoir Nord, entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 18h à 7h30
					entre la rue Gaston Cotte et la rue Louis Tixier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 18h
					entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 18h à 7h30
					côté Sud, entre la rue Gaston Cotte et la rue Louis Tixier	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h						
4846	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Orange	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n°77 à 84	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		au droit des n°77 à 84	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4847	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	sur 10 m en face du n° 62	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
4848	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages mécaniques	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n°61	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4849	Entreprise Lo Faro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pauline Marie Jaricot	sur le trottoir situé au droit du n°1, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place pour les personnes à mobilité réduites située au droit du n° 1	
4850	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Jayet	entre le n° 3 et la rue de Gerland	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au samedi 27 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4851	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Saint Vincent	entre les n°12 à 19 sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Augustins	entre le quai Saint-Vincent et la rue Hippolyte Flandrin, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise dans le carrefour avec la rue Hippolyte Flandrin	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Saint Vincent	entre les n°12 à 19 au droit de la zone d'activité du chantier	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n°12 à 19 compris	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
4852	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de remplacement d'un transformateur d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Tourvielle	sur 20 m, au droit du transformateur d'Enedis situé au n° 22	Le mercredi 24 avril 2019, de 8h à 16h30
4853	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Enghien	sur 30 m, au droit du n° 14	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 14	
4854	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantations de végétaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	chaussée Sud, sens Ouest/Est entre la rue de Gerland et le pont SNCF	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue de Gerland et le pont SNCF	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4855	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest sur le parking (le long de la Saône)	Le mardi 23 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4856	Entreprise Schindler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair sur 15 m au droit du n°23	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
4857	Entreprise Aximum/ Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation provisoire en raison des travaux de fermeture du carrefour Vienne/ Barbusse dans le cadre des travaux du T6	la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Rue de Montagny	entre la rue Champagneux et la Route de Vienne	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/ Est devront marquer un cédez le passage			
4858	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité en urgence	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellevue	des deux côtés de la chaussée Sud	A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Sud	
4859	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir impair (Nord) entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duguesclin et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
4860	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Bonnaud	sur 30 m, au droit du n° 53	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 53	
4861	Établissement Bar la Colline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 59, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
4862	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Émile Zola	sur 30 m, en face du n° 15	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4863	Établissement le Terminus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n°53, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
4864	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite lors de la régulation sur chaussée des bus	Avenue Jean Jaurès	au droit des n° 266/268	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit des n° 266/268	
4865	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Vauzelles	sur le trottoir situé au droit du n°8 lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 18 avril 2019, 7h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 17h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n°8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n°8	
4866	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	entre le n° 111 et n° 115	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, entre le n° 111 et n° 115	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4867	Entreprise Pb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une alimentation électrique dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bocage	entre la rue Paul Cazeneuve et le n° 16	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre la rue Paul Cazeneuve et le n° 16	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4868	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 70 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé au droit du n°41	A partir du jeudi 18 avril 2019, 21h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n°41	
			la mise en place d'une grue automotrice sur la chaussée sera autorisée		au droit du n°41, le demandeur devra s'assurer de la fermeture de la voie d'accès située entre le chemin de Choulans et le tunnel sous Fourvière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°41	A partir du jeudi 18 avril 2019, 17h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 7h
4869	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Benoist Mary	entre la rue Appian et la rue de la Favorite sous la nacelle élévatrice de personnes	Le lundi 15 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Appian	sous la nacelle élévatrice de personnes	
				Rue Benoist Mary	entre la rue Appian et la rue de la Favorite	
				Rue Appian	sur le trottoir pair	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4869	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benoist Mary	entre la rue Appian et la rue de la Favorite	Le lundi 15 avril 2019, de 7h à 19h
				Rue Appian	côté pair	
4870	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur le trottoir situé au droit des n°2 et 4, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n°2 et 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n°2 et 4	
4871	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri Barbusse	chaussée Sud, entre la Route de Vienne et la rue du Professeur Roux	A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au samedi 20 avril 2019
4872	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ney	trottoir impair (Est) au droit de l'immeuble situé au n°39	Le mardi 16 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Bossuet	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bossuet et la rue de Sèze (deux roues compris)	Le mardi 16 avril 2019
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché de la rue Bossuet	Le mardi 16 avril 2019, de 8h à 17h
4873	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sergent Blandan	sur le trottoir situé au droit des n°1 et 5, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n°1 et 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n°1 et 5	
4874	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n°10 hors stationnement GIG-GIC	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au dimanche 28 avril 2019
4875	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai Général Sarraïl	au droit de l'immeuble situé au n° 6-7	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté immeubles, entre le n° 8 et la rue Cuvier	Le jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4876	Entreprise Sfab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Barrier	trottoir pair (Ouest) partie comprise entre la rue Vauban et le n°20	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Vauban	Le jeudi 18 avril 2019
4877	Entreprise la Toiture Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n°19	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
4878	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Maximin	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 20	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Rebatel et la rue des Tuiliers	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 17 et n° 23	Le jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Docteur Rebatel	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4879	Entreprise Acm Menuiserie Ebénisterie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Lac	sur 20 m, au droit du n° 41	Le vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 19 avril 2019
4880	Entreprise Dva	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n°43	Le vendredi 26 avril 2019, de 7h à 19h
4881	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mercière	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4882	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Romain Rolland	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue du palais de justice et la place Ennemond Fousseret	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue François Genin	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle	
				Rue Pierre Valdo	côté pair sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet	
				Place Ennemond Fousseret	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier au droit du n°3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4882	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Basses Verchères	entre le chemin de Choulans et la rue des Anges, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise dans le carrefour avec le chemin de Choulans	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Favorite	au droit des n° 15 à 21	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h
				Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle au droit de la zone d'activité du chantier	
				Place Ennemond Fousseret	au droit du n°3 au droit de la zone d'activité du chantier	
				Quai Romain Rolland	entre la rue du palais de justice et la place Ennemond Fousseret au droit de la zone d'activité du chantier	
				Rue Pierre Valdo	côté pair entre la rue mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet au droit de la zone d'activité du chantier	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Place Ennemond Fousseret		A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue Lainerie	pour accéder au n° 4	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue Pierre Valdo	côté pair entre la rue mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Ennemond Fousseret	au droit du n°3	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
				Quai Romain Rolland	entre la rue du palais de justice et la place Ennemond Fousseret	
4883	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Carnot	côté Ouest, au droit de l'entrée du Centre d'échange de Lyon Perrache	Les mardi 16 avril 2019 et mercredi 17 avril 2019, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
4884	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire dans le cadre des travaux du tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats Unis	côté impair entre le n° 33 et le n°39	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4885	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 15 m au droit du n° 29	Le vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 16h30
4886	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Place Jean Jaurès	contre-allée Sud en impasse	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	entre le n°58 et la rue Abraham Bloch	
				Place Jean Jaurès	contre-allée Sud en impasse des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4887	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	sur 15 m, au droit du n° 34	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
4888	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 50 m en face du n° 19	Le mardi 23 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	Le mardi 23 avril 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le mardi 23 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	Le mardi 23 avril 2019, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4889	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Wakatsuki et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rochambeau	entre le n° 17 et 37	
				Rue Commandant Pégout	entre la rue Wakatsuki et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Varichon	entre la rue Rochambeau et la rue Commandant Pégout	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et la rue Wakatsuki	
				Rue Rochambeau	entre le n° 17 et 37	
				Rue Jean Sarrazin	entre la rue Wakatsuki et l'avenue Paul Santy	
				Rue Varichon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rochambeau et la rue du Commandant Pégout	
				Rue Rochambeau	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et 37	
				Rue Varichon	entre la rue Rochambeau et la rue Commandant Pégout	
				Rue Commandant Pégout	entre la rue Wakatsuki et la rue du Professeur Beauvisage des deux côtés de la chaussée, entre la rue Wakatsuki et la rue du Professeur Beauvisage	
4890	Mairie du 5 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	côté Est, sur la partie comprise entre l'avenue du Point du Jour et le n°14	A partir du lundi 6 mai 2019, 22h, jusqu'au mardi 7 mai 2019, 13h
4891	Association Avenir Laïque Bachut Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers sur son terrain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rochambeau	sur 30 mètres au droit du n°3	A partir du samedi 15 juin 2019, 16h, jusqu'au dimanche 16 juin 2019, 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4892	Entreprise L'Espace Gerson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival d'humour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gerson	sur 3 emplacements en bataille, au droit du n°2	A partir du lundi 7 octobre 2019, 10h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 23h
4893	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord au droit du n° 99	A partir du mercredi 10 avril 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Professeur Joseph Nicolas	entre l'avenue Jean Mermoz et les n° 28-30-32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des 2 côtés de la chaussée entre l'avenue Jean Mermoz et les n° 28-30-32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4894	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Etienne Rognon	trottoir Nord, entre la rue Raoul Servant et la rue Zimmermann	Le mercredi 17 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Raoul Servant et la rue Zimmermann	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Raoul Servant et la rue Zimmermann	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Raoul Servant	
			les véhicules devront marquer l'arrêt Stop			
4895	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	Les mercredi 24 avril 2019 et samedi 25 mai 2019
4896	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur descente d'eau pluviale à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Gazomètre	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	Le vendredi 26 avril 2019, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4897	Entreprise la Société Huuh Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule de jeu immatriculé DL 134 SN seront autorisés	Quai Rambaud	à l'Ouest du cours Bayard	Le jeudi 2 mai 2019, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur les 5 premiers mètres au Nord de la rue Duhamel, sur l'aire de livraison située au droit du n° 74	Les samedi 4 mai 2019 et lundi 6 mai 2019, de 9h à 20h
				Rue Duhamel	sur les 5 premiers mètres à l'Ouest de la rue de la Charité, au droit du n°14	
4898	Entreprise la Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 4 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménestrier		Le jeudi 2 mai 2019, de 8h à 23h30
						A partir du jeudi 9 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 10 mai 2019, 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4898	Entreprise la Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 4 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménestrier		A partir du lundi 20 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 24 mai 2019, 15h
			l'arrêt de véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention			A partir du lundi 13 mai 2019, 8h, jusqu'au mercredi 15 mai 2019, 15h
4899	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Rue Saint Pierre de Vaise		A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 21h à 6h
				Quai Arloing		
				Rue Sergent Michel Berthet		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Pierre de Vaise		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sergent Michel Berthet		
				Quai Arloing		
	Rue Saint Pierre de Vaise					
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Sergent Michel Berthet			
4900	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement EDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Professeur Calmette	sur 30 m au droit du n°4	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n°4	
4901	Entreprise le 7 E Sens Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage de containers à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Charlemagne	au droit de la Darse	Les jeudi 2 mai 2019 et mercredi 5 juin 2019, de 7h30 à 17h
				Pont de la Guillotière	trottoir Nord, sur 20 m au Nord du quai Victor Augagneur	
				Place le Viste		
4902	Entreprise l'Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laure Diebold	entre la rue Tissot et la rue du 24 mars 1852	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Tissot et la rue du 24 mars 1852	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019			
		le tourne à droite et le tourne à gauche seront interdits (sauf riverains)	Rue de Bourgogne	sur la rue Tissot	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4903	Université Lumière Lyon 2 / madame Lisa Villard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Saint Nicolas		Le dimanche 14 avril 2019, de 14h à 18h30
				Rue Juiverie		Le dimanche 14 avril 2019, de 9h à 13h
4904	Entreprise la Société plus de Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	côté Sud sur la partie comprise entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	Le mardi 16 avril 2019, de 15h à 20h
4905	Entreprise Roux Cabrero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, sur 10 m au droit du Stade Tola Vologe (situé entre l'allée Pierre de Coubertin et l'entrée du Parc de Gerland)	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
4906	Entreprise Sept Vaulx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
4907	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	des deux côtés, entre le n° 8 et la rue Malesherbes	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4908	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
4909	Entreprise Technobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2C	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
4910	Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	côté pair, sur 20 m à droite du n° 22	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h à 19h
4911	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation provisoire dans le cadre d'un immeuble en confortement sur la route de Vienne	la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Rue Auguste Chollat	entre la rue Croix Barret et la rue Benoit Bernard	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Ouest/Est	Rue Benoit Bernard	entre la rue Auguste Chollat et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la route de Vienne et la rue Auguste Chollat	Les lundi 22 avril 2019 et mardi 23 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Chollat	côté impair, entre la route de Vienne et la rue Auguste Chollat	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Benoit Bernard	au débouché sur la route de Vienne	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
4912	Établissement Le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4913	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Auvergne	entre la rue Jarente et la rue Bourgelat	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
					entre la rue St Hélène et la rue Bourgelat	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Jarente et la rue Bourgelat	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
					entre la rue St Hélène et la rue Bourgelat	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
4914	Établissement Coldie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	au droit du n° 82, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4915	Entreprise Boscolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	sur 15 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
4916	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une voirie provisoire au droit d'immeubles en confortement	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Est, sur 30 m de part et d'autre du n° 125	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Benoit Bernard et la rue Croix Barret	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au dimanche 23 juin 2019
					sens Sud/Nord, entre la rue Antoine Fonlupt et la rue Croix Barret	A partir du jeudi 11 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 124 et n° 116	
4917	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue André Bollier	entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du samedi 13 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
				Rue du Professeur Jean Bernard	entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue Jean Baldassini		
				Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre le n° 47 et la rue de l'Université	
			Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Professeur Jean Bernard	entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue Jean Baldassini		
				Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier	
Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre le n° 47 et la rue de l'Université					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4917	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue André Bollier	entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du samedi 13 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Capitaine Robert Cluzan	des deux côtés, entre le n° 47 et la rue de l'Université	
				Rue du Professeur Jean Bernard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
				Rue Jean Baldassini	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Georges Gouy	des deux côtés, entre la rue Simon Fryd et l'avenue Tony Garnier	
Rue André Bollier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue M. Félizat et l'allée Léopold Sédar Senghor					
4918	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 28	Les lundi 15 avril 2019 et mardi 16 avril 2019
				Rue de Gerland	côté pair, entre le n° 16 et n° 18	
4919	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 40 m en face du n° 58	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m en face du n° 58	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
4920	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à deux voies le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai du Maréchal Joffre	entre la rue Franklin et la rue de Castries	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
4921	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 20 m au droit du n° 61 bis	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
4922	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les 2 sens	Quai Paul Sédallian	entre la rue de l'Horloge et la chaussée Sud du Square Edouard Mouriquand	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			les lanternes de feux tricolores seront mises au clignotant sur tout le carrefour	Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud et chaussée Nord, au débouché sur le quai Paul Sédallian	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Quai Paul Sédallian	sur le carrefour avec le Square Edouard Mouriquand	
				Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud, au débouché sur le quai Paul Sédallian	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4923	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est sur 20 m au Nord du cours Verdun Rambaud	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 7 février 2020
4924	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019, de 21h à 5h
4925	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 hors du 20 au 22 avril 2019	Quai Paul Sédallian	entre la rue de l'Horloge et la chaussée Sud du Square Edouard Mouriquand	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 9h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11			A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 7h30
						A partir du vendredi 19 avril 2019, 9h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 7h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud, entre le Square et le quai Paul Sédallian	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
				Quai Paul Sédallian	entre la rue de l'Horloge et la chaussée Sud du Square Edouard Mouriquand	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud, entre le Square et le quai Paul Sédallian	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Sauvagère	au débouché sur le quai Paul Sédallian	
				Rue Renée Sabran		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Paul Sédallian	entre la rue de l'Horloge et la chaussée Sud du Square Edouard Mouriquand	
	Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud, entre le Square et le quai Paul Sédallian				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Square Edouard Mouriquand	chaussée Sud, des deux côtés de la chaussée, entre le Square et le quai Paul Sédallian				
4926	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Felizat	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot (de part et d'autre de l'emprise de chantier)	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue André Bollier	sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Felizat	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4926	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Félizat	des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue André Bollier	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 17h
4927	Entreprise Beylat Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL dans le cadre des travaux de la ZAC des Girondins	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier	Rue Félix Brun	sur 100 m au Sud de la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction de l'avancée du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4928	Entreprise Seea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Lyon Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4929	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	sur 10 m au droit du n° 6 A	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
4930	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m au droit du n° 20	Le vendredi 19 avril 2019, de 14h à 19h
				Rue Auguste Comte	sur 15 m au droit du n° 15	Le vendredi 19 avril 2019, de 14h30 à 17h30
4931	Entreprise Schindler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la République		A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
4932	Entreprise La Société Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 10 mètres, au droit du n° 2	Le samedi 11 mai 2019, de 8h à 14h
				Rue du Bon Pasteur	sur 10 mètres, au droit du n° 40	Le samedi 4 mai 2019, de 8h à 14h
				Cours Charlemagne	sur 10 mètres, en face du n° 50	
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		Le samedi 4 mai 2019, de 8h30 à 14h
				Place de l'Hippodrome		
Place de la Croix-Rousse		Le samedi 11 mai 2019, de 8h30 à 14h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4933	Entreprise Guillet Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Garibaldi	dans le couloir réservé aux autobus, entre la rue Servient et la rue de Bonnel	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	côté Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue Garibaldi (sur l'aire de livraison)	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
4934	Entreprise Komg Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	sur 15 m au droit du n° 48	Le jeudi 25 avril 2019
4935	Entreprise Grandlyon Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement officiel de la démolition d'un bâtiment	des animations seront autorisées sur le trottoir	Rue Gaston Cotte	en face du n° 13	Le lundi 15 avril 2019, de 10h à 12h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			Le lundi 15 avril 2019, de 8h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Narvick	sur des emplacements en bataille situés au droit du n° 16 bis	Le lundi 15 avril 2019, de 8h à 13h
4936	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Rancy	des deux côtés, sur 15 m sur la portion en impasse située à l'ouest de la rue Créqui	Le mardi 30 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4937	Entreprise la Société Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Pavillons	sur 2 emplacements en bataille, en face du n° 25	Le samedi 25 mai 2019, de 8h à 14h
				Avenue Lacassagne	sur 10 mètres, au droit du n° 34	Le samedi 18 mai 2019, de 8h à 14h
				Rue Vendôme	sur 2 emplacements en épi, en face du n° 236	
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Guichard		Le samedi 18 mai 2019, de 8h30 à 14h
				Place des Pavillons		Le samedi 25 mai 2019, de 8h30 à 14h
				Place Rouget de l'Isle		Le samedi 18 mai 2019, de 8h30 à 14h
4938	Établissement Alter Ego	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 42, sur une longueur de 3 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
4939	Établissement Franklin'S Steakhouse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 41, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
4940	Établissement Lumen Coffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 44, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
4941	Entreprise la Société de production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Nord, sur la promenade entre le n° 65 et le n° 77	A partir du dimanche 14 avril 2019, 16h, jusqu'au lundi 15 avril 2019, 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4942	Entreprise la Société les beaux yeux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prise de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de 30 m de rayon balisé et matérialisé par le demandeur	Quai Antoine Riboud	sur la berge	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019
				Quai Rambaud	sur la berge à hauteur de la darse nautique	
				Quai Pierre Scize	sur la berge en face du n° 90	
				Quai du Canada	au droit du parc des berges	
4943	Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Cardinal Gerlier	des deux côtés de la chaussée, entre la place de 158 RI et la rue Henri Le Chatelier	Le vendredi 19 avril 2019, de 8h à 12h
4944	Entreprise Eiffage réhabilitation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 15 m au droit du n° 38	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au samedi 5 octobre 2019
4945	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 50 m en face du n° 19	Le mardi 16 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	Le mardi 16 avril 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le mardi 16 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	Le mardi 16 avril 2019, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4946	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue de la République	au droit du n° 48 et du n° 61	A partir du samedi 13 avril 2019, 20h, jusqu'au dimanche 14 avril 2019, 5h
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
4947	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 50 m en face du n° 19	Le mercredi 17 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	Le mercredi 17 avril 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	Le mercredi 17 avril 2019, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
4948	Association Usep Lyon Est et la Cité Scolaire Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du cross école-collège	une course sera autorisée sur les trottoirs	Passage Meynis		Le mardi 7 mai 2019, de 10h45 à 12h30
				Rue Antoine Charial	entre le Passage Meynis et la rue Turbil	Le mardi 7 mai 2019, de 8h45 à 10h30
				Passage Meynis		Le mardi 7 mai 2019, de 10h45 à 12h30
						Le mardi 7 mai 2019, de 8h45 à 10h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4949	Groupe Scolaire Julie Victoire Daubie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Défilé de printemps de l'école	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Rue Victorien Sardou		Le vendredi 10 mai 2019, de 15h30 à 16h30
4950	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Ouest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 15 m, au droit du n° 47	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
4951	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte Hélène	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 11	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue d'Auvergne et la rue François de Salles	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, en face des n° 9 à 11	Le mercredi 17 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4952	Entreprise Eiffage Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Cordeliers	sur 15 m, au droit du Monoprix	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h30 à 13h30
4953	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecordière	sur 20 m, au droit du n° 26	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 18 avril 2019
4954	Association MJC Ménéval	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers de Ménéval	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Docteur Schweitzer		A partir du vendredi 10 mai 2019, 20h, jusqu'au samedi 11 mai 2019, 22h
			l'installation de stands sera autorisée			Le samedi 11 mai 2019, de 4h30 à 18h
4955	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bonnard	sur 40 m, au droit du n° 22	Le vendredi 19 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoinette et la rue Julien	Le vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 40 m, au droit du n° 22	Le vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4956	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Marius Berliet	trottoir Sud, entre les n° 106 et n° 108	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre les n° 106 et n° 108	
4957	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Albert Chalinel	entre le n° 31 Ter et la rue H. Berlioz	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hector Berlioz	sens Nord/Sud, sur 40 m au Nord de la rue Albert Chalinel	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4957	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Hector Berlioz	sens Nord/Sud, sur 40 m au Nord de la rue Albert Chalinel	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
				Rue Albert Chalinel	entre le n° 31 Ter et la rue H. Berlioz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hector Berlioz	côté Ouest, sur 40 m au Nord de la rue Albert Chalinel	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier	Rue Albert Chalinel	sur 40 m au Nord de la rue Albert Chalinel	
4958	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Gare	sur 3 m, sur la zone de desserte située en face des n° 1/3	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au samedi 27 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4959	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier	Rue Saint Vincent de Paul	entre la rue Chalumeau et la route de Vienne	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chalumeau et la route de Vienne	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
4960	Entreprise Courteix Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue et matérialisée à contresens sur une largeur minimum de 3 m	Rue Chalopin	sens Sud/Nord, entre la rue Montesquieu et la rue Saint Michel	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au samedi 18 avril 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Rue Saint Michel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Chalopin	entre la rue Saint Michel et le n° 14	
				Rue Saint Michel	entre la rue Chalopin et le n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, entre la rue Saint Michel et le n° 14	
				Rue Saint Michel	côté impair, entre la rue Chalopin et le n° 23	
4961	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	le véhicule de l'entreprise Coiro sera autorisé sur les trottoirs	Avenue Tony Garnier	entre l'avenue Debourg et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au lundi 13 mai 2019, de 7h à 17h
			un cheminement piétons sera maintenu par l'entreprise, le long du chantier			
4962	Entreprise Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contresens	Rue Raoul Servant	sens Sud/Nord, entre l'avenue Berthelot et la Rue du Professeur Grignard	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la Rue du Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4962	Entreprise Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 38	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			un pont lourd sera positionné sur la chaussée afin de rétablir la circulation des véhicules hors intervention de l'entreprise		au droit du n° 38	
4963	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Imbert Colomès	sur 9 m au droit des n° 14/16	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 14/16	
4964	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 7 m au droit du n° 55	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
4965	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bataille	sur 20 m au droit du n° 142	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au samedi 27 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 142	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4966	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Quai Saint Vincent	sur 4 m, en face du n° 22	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 22	
4967	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de coulage de béton sur un arrêt de bus provisoire	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Lortet	sur 40 m au droit du n° 31	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 40 m au droit du n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4968	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Désirée	au droit du n° 4	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 4	
4969	Entreprise Sovilec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Comeille	sur 20 m, au droit du garage Citroën	Le mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4970	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4970	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 54	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 19h
4971	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des opérations d'élargage	Avenue Joannès Masset	entre la rue du Docteur Horand et la rue Louis Loucheur	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019, de 9h à 16h30
				Quai de la Gare d'Eau		
				Rue du Trois Septembre 1944		
				Rue du 24 Mars 1852	entre la rue Laure Diebold et la rue du Bourbonnais	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée de Balmont	entre le n° 1 et n° 3	
				Quai de la Gare d'Eau		
				Rue du 24 Mars 1852	entre la rue Laure Diebold et la rue du Bourbonnais	
				Avenue Joannès Masset	entre la rue du Docteur Horand et la rue Louis Loucheur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Trois Septembre 1944		
				Montée de Balmont	entre le n° 1 et n° 3	
				Quai de la Gare d'Eau		
				Rue du 24 Mars 1852	entre la rue Laure Diebold et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Joannès Masset	entre la rue du Docteur Horand et la rue Louis Loucheur	
				Rue du Trois Septembre 1944	des deux côtés de la chaussée	
Quai de la Gare d'Eau	des deux côtés de la chaussée					
Montée de Balmont	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et n° 3					
Rue du 24 Mars 1852	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laure Diebold et la rue du Bourbonnais					
4972	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	sur 12 m, sur la zone de desserte, située au droit du n° 14	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
				Rue des Antonins	sur 6 m, au droit du n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4973	Établissement Restaurant L'Horizon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	au droit du n° 47, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
4974	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel au droit des opérations d'élagage	Rue Jean Marcuit		A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue Masaryk	entre le n° 3 et n° 9	
				Quai Raoul Carrie	entre le n° 1 et n° 3	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Masaryk	entre le n° 3 et n° 9	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marcuit		
				Quai Raoul Carrie	entre le n° 1 et n° 3	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Masaryk	entre le n° 3 et n° 9	
				Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée	
		Rue Masaryk	côté impair, entre le n° 3 et n° 9			
		Quai Raoul Carrie	côté impair, entre le n° 1 et n° 3			
4975	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 83	
4976	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Jean	sur 5m, au droit du n° 44	A partir du vendredi 12 avril 2019 jusqu'au mercredi 8 mai 2019
				Rue du Palais de Justice	sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint Jean	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Saint Jean	sur 5m, au droit du n° 44	
				Rue du Palais de Justice	sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint Jean	
		l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Saint Jean	pour accéder au n° 44		
4977	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jules Valensaut	trottoir Ouest, entre les n° 6 bis et n° 10	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du chantier, à hauteur du n° 10	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Paul Santy	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019, de 7h30 à 18h
4978	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement de la roulotte du demandeur seront autorisés	Rue des Fantasques	sur le trottoir situé au droit de la rue Grognard	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4979	Association la Rue d'Austerlitz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Austerlitz	entre la rue du Mail et la rue de Belfort	Le dimanche 12 mai 2019, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur la partie comprise entre la rue Austerlitz et le n°8	A partir du samedi 11 mai 2019, 16h, jusqu'au dimanche 12 mai 2019, 20h
				Rue d'Austerlitz	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue du Mail et la rue de Belfort	
4980	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un bras de levage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Allée de Lodz		Le mercredi 24 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4982	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue des Quatre Colonnes	au droit de l'entrée Charretière située en face du n°4	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019
4983	Association Union des Jouteurs et Sauveteurs de la Mulatière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de barques de sauvetage	des animations seront autorisées	Quai Antoine Riboud	sur la promenade en face du n°9	Le dimanche 12 mai 2019, de 13h à 17h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 12 mai 2019, de 11h à 19h
4984	Entreprise Idéal Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise sera autorisée	Rue des Chevaucheurs	sur 5 m au droit du n°46	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°46	
4985	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Docks	sur 20 m au droit du n° 80	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 80 (au droit du bâtiment en construction)	
4986	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, au droit du n° 130	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules autorisés pourra être interrompue à l'intérieur du couloir de bus		sens Ouest/Est, entre le n° 126 et la rue Jules Valensaut	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre le n° 126 et la rue Jules Valensaut	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4987	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans un domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Professeur Zimmermann	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le lundi 29 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4988	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest/Est, entre l'ouvrage SNCF et le n°51	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre le n° 55 et l'ouvrage SNCF	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
4989	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement cyclable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abbé Papon	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
4990	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément des dispositions notifiées dans l'arrêté 2019 C 4868 (cf.page 1105 de ce BMO) et en accord avec la Métropole de Lyon - Direction des tunnels	la circulation des véhicules sera interdite	Chemin de Choulans	dans la voie d'accès au tube Nord du tunnel de Fourvière	A partir du jeudi 18 avril 2019, 21h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 6h
4991	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°30	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
4992	Entreprise Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Tourette	sur le trottoir situé au droit du n°2, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 17 avril 2019, 8h, jusqu'au jeudi 18 avril 2019, 8h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes sera autorisée		au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n°2	
4993	Entreprises de Filippis et Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la place Charles Béraudier et la rue de Bonnel	A partir du mardi 16 avril 2019, 21h, jusqu'au mercredi 17 avril 2019, 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
4994	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Masséna	trottoir impair (Est) au droit de l'immeuble situé au n°111	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre le cours Lafayette et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Robert	Le jeudi 18 avril 2019
4995	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	au droit du n° 50	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4996	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Passage Gonin	sur 4 m au droit du n°3	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 19 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°3	
4997	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Sonnerat	entre les n° 13 et n° 11	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, entre les n° 13 et n° 11	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4998	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	entre le n° 5 et le n° 7	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
4999	Madame Mouffok Aurèlie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin pour un déménagement au n°3	Le samedi 13 avril 2019, de 9h à 17h
5000	Entreprise Aramis Security	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de bungalows pour le compte de la Société Générale	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 188	Le mardi 23 avril 2019, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue provisoirement sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 188	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 188	
5001	Entreprise Sas Turin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Place Bellecour	au droit du n° 31	Le lundi 13 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 31	Le lundi 13 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5002	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Galland	entre la rue des Verrières et la rue des Bons Enfants	Le mardi 16 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux cotés de la chaussée, entre la rue des Verrières et la rue des Bons Enfants	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5003	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place des Martyrs de la Résistance	côté Nord, entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5004	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Garibaldi	sur la voie de bus, sur 50 m au Sud de la rue Servient	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
5005	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Garibaldi	sur le trottoir, entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 17h		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair (Ouest), entre la rue Vauban et la rue Bugeaud			
5006	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 100 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019, de 21h à 6h		
				Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, sur 20 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	sur 20 m, au droit du n° 192		A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 17 avril 2019	
				Rue Garibaldi	trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi			
		trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi						
		trottoir Est, entre le bâtiment de la Cité administrative et la rue Servient						
5007	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Place des Tapis		A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h30 à 16h30		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier					
5008	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Bonaventure	trottoir Nord, sur 30 m entre le quai Jules Courmont et la rue Saint Bonaventure	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens					
			la circulation des véhicules sera interdite				entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				au débouché sur le quai Jules Courmont	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop					
5009	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Entrepôts		A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				sur le parking situé en face du n° 1	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
5010	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Barrier	trottoir pair (Ouest) au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h à 17h		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5010	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Barrier	entre la rue Vauban et la place du Cardinal Jean Villot	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vauban et la place du Cardinal Jean Villot	Le mercredi 17 avril 2019
5011	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Balthazar	entre le n° 5 et le n° 11	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	entre la Rue du Professeur Rochaix et la rue de Bonnefond	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
				Rue Balthazar	entre le n° 5 et le n° 11	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
				Avenue Lacassagne	entre la Rue du Professeur Rochaix et la rue de Bonnefond	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
5012	Entreprise Atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Avenue Jean François Raclet	trottoir Nord, au droit du n° 6 bis	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 6 bis	
5013	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Philippe	côté pair, sur 6 m au droit du n° 24	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 19 mai 2019
5014	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint Vincent de Paul	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint Vincent de Paul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5015	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Gensoul	sur 20 m, au droit du n° 2	Le jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5016	Établissement Pop Korner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Jordan	au droit du n°2 sur une longueur de 13 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5017	Établissement Yabio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 82, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5018	Établissement Anahera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 22, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5019	Établissement Mama Chow	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m à l'Ouest du n° 34	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5020	Établissement la Plante du Loup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 67, sur une longueur de 4,70 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5021	Établissement la Lambretta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	au droit du n° 37, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5022	Établissement Kargo Kulte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 12, sur une longueur de 5,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5023	Établissement le Globe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 100, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5024	Établissement le Biniou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5025	Établissement L'Hibiscus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	au droit du n° 123, sur une longueur de 7,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5026	Établissement le Coq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 146, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5027	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n°20	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
5028	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au droit du n° 106	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 22 avril 2019
5029	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Professeur Grignard	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	
					au débouché sur la rue Bancel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5030	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 10 m au droit de la rue Chaponnay	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
5031	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la livraison de cuisine à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 20 m, au droit du n° 24 bis	Le lundi 22 avril 2019, de 9h à 12h
5032	Entreprise Certa Charpente	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°75	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
5033	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n°24	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5034	Entreprise Imorev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°50 bis	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5035	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépeignage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m de part et d'autre du n° 47	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h30 à 17h
5036	Musée des Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une fresque sur l'autopont de la Mulatière	la circulation des véhicules s'effectuera dans une chaussée réduite d'une voie	Quai Perrache	dans les 2 sens, le long de l'autopont de la Mulatière	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019, de 20h à 4h
5037	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
				Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	
5038	Entreprise Eiffage Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Delandine	entre la rue Dugas Montbel et la rue du Bélier	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
				Rue Trarieux	entre la rue des Peupliers et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Delandine	des deux côtés, entre la rue Dugas Montbel et la rue du Bélier	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
				Rue Trarieux	des deux côtés, entre la rue des Peupliers et l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
5039	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Albert Thomas	sur 20 m, au droit du n° 59	A partir du vendredi 26 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5040	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	sur 40 m, en face du n° 182	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m en face du n° 182	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5041	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bourdan	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugesclin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 227	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5042	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Sports	sur 40 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 8	
5043	Métropole de Lyon - Services de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une voirie provisoire au droit d'un immeuble en confortement	la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Rue Croix Barret	entre la rue de Montagny et la route de Vienne	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Route de Vienne	sens Sud/Nord, entre la rue Croix Barret et la rue Benoit Bernard	
			la circulation des véhicules sera remise à double sens		entre la rue Antoine Fonlupt et la rue Croix Barret	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Croix Barret	au débouché sur la route de Vienne	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue de Montagny	
5044	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt bus provisoire dans le cadre des travaux du tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	côté pair entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 104	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au lundi 27 mai 2019
5045	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berchet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 17h
5046	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Moncey	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 8 mai 2019
				Rue Pierre Corneille	sur 20 m, au droit de la rue Moncey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	voie Sud, côté Nord entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe (sur le parking central)	
					des deux côtés, sur 20 m entre le n° 33 et la rue Pierre Corneille (sur le parking)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5046	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 15 m en face de la façade située au n° 160	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 8 mai 2019
			un cheminement piétons devra être maintenu en permanence et des ponts piétons et lourds seront positionnés sur les fouilles pendant les phases d'inactivités du chantier	Rue Moncey	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue Pierre Corneille	sur 20 m, au droit de la rue Moncey	
5047	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Sébastien	sur 20 m en face du n° 14	Le mardi 16 avril 2019, de 7h à 17h
5048	Métropole de Lyon - Service maîtrise d'ouvrage urbaine - Espaces publics infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création et d'aménagement d'espace public	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs au droit des carrefours, compris entre la rue Joseph Serlin et la rue Neuve	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		par tronçons successifs au droit des carrefours, compris entre les rues Joseph Serlin et Neuve	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bât d'Argent	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de la République	
				Rue Pizay		
				Rue Mulet		
Rue de la République	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joseph Serlin et la rue Neuve, trottoir compris					
Rue Neuve	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de la République					
5049	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie en complément à l'arrêté n° 2019C4821 publié dans ce BMO page 1098	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue du Bât d'Argent	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5050	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Viel Rversé	sur 6 m à l'Ouest de la rue du Doyenné	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au jeudi 9 mai 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	pour accéder au n° 10 du lundi au samedi de 7 h à 19 h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m en face du n° 50	
5051	Entreprise Eiffage Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre de télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 56	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
				Place des Cordeliers	au droit de l'église Saint Bonaventure	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 22h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5051	Entreprise Eiffage Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre de télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grolée	au droit du n° 4	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
5052	Entreprise Eiffage Énergie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public urbain pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bourse	sur les trottoirs situés entre la rue Mulet et la rue Neuve	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Mulet et la rue Neuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5053	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Perrache	entre le n° 12 et le cours Suchet	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/ Sud seront déviés sur l'Autoroute A7		au droit du n° 12	
5054	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens sur les bandes cyclables au droit de l'emprise de chantier.	Boulevard Ambroise Paré	sur 50 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 6 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Ambroise Paré	sur 50 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Avenue Jean Mermoz	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Ambroise Paré	sur 50 m, au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Boulevard Ambroise Paré	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz				
5055	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	sur la chaussée Nord et chaussée Sud sur 50 m à l'Ouest du Boulevard Ambroise Paré	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 6 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5056	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens	Rue Pierre Delore	entre la rue Garon Duret et la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garon Duret et la rue Henri Barbusse	
5057	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit de la fouille	Rue du Professeur Grignard	trottoir Sud et trottoir Nord, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5057	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Professeur Grignard	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5058	Entreprise Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Bellecordière	côté impair, entre la place de l'Hôpital et la rue de la Barre	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			sauf le week-end et jours fériés, le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5059	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Professeur Zimmermann	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Rognon	sur 30 m à l'Est de la Rue du Professeur Zimmermann	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Professeur Zimmermann	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Etienne Rognon	sur 30 m à l'Est de la Rue du Professeur Zimmermann	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
				Rue du Professeur Zimmermann	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la Rue du Professeur Zimmermann	
				Rue du Professeur Zimmermann	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue du Professeur Zimmermann	au débouché sur la rue Etienne Rognon	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h30			
5060	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	sur 20 m, au droit du n° 7	Le lundi 29 avril 2019
5061	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création du métro ligne E	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Prévost	sur le trottoir Sud, entre la montée de Loyasse et l'accès au n° 1, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la montée de Loyasse et l'accès au n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5061	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création du métro ligne E	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Prévost	des deux côtés de la chaussée, entre la montée de Loyasse et l'accès au n° 1 sur l'intégralité des emplacements de stationnement situés côté Sud, au fond du parking accessible au n° 6	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5062	Entreprise Cogeda Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 1 des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 1	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 avril 2020
5063	Entreprise 2B Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée la mise en place d'une emprise de chantier et une réduction de chaussée seront autorisées l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue du Bœuf	sur 9 m en face du n° 22 sur 2 m sur la chaussée située au droit du n° 22 pour accéder au n° 22, sauf du samedi 19 h au lundi 7 h	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019 A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019, de 7h à 19h
5064	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 9 m, au droit du n° 4 au droit du n° 4	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
5065	Entreprise Liberty Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 8h à 17h
5066	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, entre la rue Abraham Bloch et le n° 49	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 9h
5067	Entreprise Rca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Beraudier	sur 5 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
5068	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement seront autorisés pour les véhicules de l'entreprise Ballada et l'entreprise Thomas	Place Antonin Poncet		A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5069	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le passage d'une caméra (fuite sur conduite)	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle Rue Servient	trottoir Ouest, au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu trottoir Nord, au droit de la trémie du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5069	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le passage d'une caméra (fuite sur conduite)	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 21h à 6h
				Rue Servient	trottoir Nord, au droit de la trémie du Centre Commercial de la Part Dieu	
5070	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Constantine	sur le trottoir situé au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 16 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée		au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
5071	Entreprise Basagac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
5072	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	sens Nord/Sud, entre la montée des Esses et la montée Hoche	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Ouest côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
5073	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Marie Madeleine Fourcade (au droit du point Infos construction neuve)	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5074	Services de la Métropole de Lyon et entreprises Altea - Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'auscultation semestrielle du pont de l'Île Barbe	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'Île Barbe	entre le Quai Raoul Carrié (RD 433) et limite de Caluire et Cuire	Le lundi 29 avril 2019, de 9h à 16h
			la desserte des riverains et des services de sécurité incendie de l'Île Barbe sera assurée par un alternat et les services de la propreté devront accéder avant 9 heures			
			la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise Gantelet Galaberthier conformément à l'Instruction Ministérielle			Le lundi 15 avril 2019, de 9h à 16h
			un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par l'entreprise Gantelet Galaberthier en charge du suivi des travaux			Le lundi 29 avril 2019, de 9h à 16h
un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise Gantelet Galaberthier						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5075	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Bir Hakeim	trottoir Est, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Julien Duvivier et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Julien Duvivier	Les mercredi 24 avril 2019 et jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
5076	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au dimanche 5 mai 2019
5077	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue de la République	au droit du n° 48 et du n° 61	A partir du lundi 13 mai 2019, 20h, jusqu'au mardi 14 mai 2019, 5h
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
5078	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
5079	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue de la République	au droit du n° 48 et du n° 61	A partir du mercredi 17 avril 2019, 20h, jusqu'au jeudi 18 avril 2019, 5h
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
5080	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Professeur Morat	côté impair, entre le n° 51 et n° 53	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 13h à 17h
5081	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 48	Le jeudi 18 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 18 avril 2019
5082	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Abraham Bloch	sur 25 m de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5083	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, entre le n° 126 et la rue Jules Valensaut	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue dans le site propre bus		entre la rue Jules Valensaut et le n° 126	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, sens Ouest/Est entre le n° 126 et la rue Jules Valensaut	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		coté pair, entre le n° 126 et la rue Jules Valensaut	
5084	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Genton	sur 15 m de part et d'autre du n° 8	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 8	
5085	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Geneviève	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre le cours Lafayette et la rue Germain	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain (durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise)	
5086	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Favorite	en face des n° 42 et 44	Le vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h
					en face des n° 25 à 29	
					au droit des n° 31 et 33	
					en face des n° 42 et 44	
					en face des n° 25 à 29	
		au droit des n° 31 et 33				
5087	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	le long du bâtiment de l'hôtel de Région	Le samedi 20 avril 2019
5088	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Ert Technologies	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue de Bonnel	sur 20 m, au droit du n° 64	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5089	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 10 m, au droit du n° 91	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5090	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Philip	sur 40 m, au droit de la rue Verlet Hanus	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Verlet Hanus	entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 245	
5091	Entreprise Plac Plaf Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	sur 15 m, au droit du n° 107	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
5092	Entreprise Sftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	côté pair, au droit du n° 108	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
5093	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Professeur Grignard	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Bancel	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
5094	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 8 m au droit du n° 74	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
5095	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	sur 9 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
5096	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite à l'avancée du chantier	Rue de Montagny	trottoir Est, entre la rue Charpentier et la rue Champagneux	A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Charpentier et la rue Champagneux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Charpentier et la rue Champagneux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5097	Entreprises Ecec - Concept Étanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Mathieu	côté pair, sur 15 m entre le n° 42 et n° 44	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5098	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue de Bourgogne	sur 30 m de part et d'autre de la rue Laporte	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Laporte	sens Sud/Nord, entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bourgogne	sur 30 m de part et d'autre de la rue Laporte	
				Rue Laporte	entre la rue de Bourgogne et le n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue de Bourgogne	sur 30 m de part et d'autre de la rue Laporte	
				Rue Laporte	entre la rue de Bourgogne et le n° 24	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, entre les n° 25 et n° 29				
	Rue Laporte	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bourgogne et le n° 24				
5099	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages de chaussée sur le site propre bus	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Professeur Guerin	à l'intérieur du site propre bus, entre la rue de la Pépinière Royale et l'avenue Sidoine Apollinaire	Le jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			
5100	Établissement Restaurant L'Horizon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	au droit du n° 47, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5101	Établissement Restaurant le Corail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	côté impair, sur 5 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5102	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mouillard	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5103	Établissement Gourmandises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	au droit du n° 29, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5104	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 30 m au Sud de la rue Alphonse Daudet (au Sud de la place PMR)	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5105	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bâtonnier Jacquier	côté Est, sur 5 m au Sud de la rue Domer	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5106	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Professeur Grignard	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue Saint Jérôme	Le mardi 30 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	Le mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bancel	Le mardi 30 avril 2019, de 9h à 16h
5107	Établissement Burger House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	au droit du n° 46, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5108	Établissement Val d'Isère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	au droit du n° 64, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5109	Établissement Gmd2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 7 m au Nord de la rue Paul Bert	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5110	Établissement la Cour des Miracles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours du Docteur Long	au droit du n° 20, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5111	Établissement le Ravigote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	au droit du n° 76, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5112	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ludovic Arrachart	entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
				Rue Jean Sarrazin	entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières	
				Rue Théodore Lévigne	entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières	
				Rue Théodore Lévigne	entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
				Rue Ludovic Arrachart	entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Théodore Lévigne	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières					
Rue Ludovic Arrachart	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5113	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 60 m, au droit du n° 117	Les mercredi 15 mai 2019 et jeudi 16 mai 2019, de 9h30 à 15h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
5114	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5115	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5116	Entreprise Patru Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Comeille	sur 20 m, au droit du n° 83	Le mercredi 17 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation sera interdite sur la piste cyclable			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5117	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 30 m, face au n° 205 (côté place)	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5118	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rachais	entre la place Bir Hakeim et la rue Garibaldi	A partir du samedi 20 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la place Bir Hakeim et la rue Garibaldi	
5119	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 60 m, au droit du n° 117	Les mercredi 22 mai 2019 et jeudi 23 mai 2019, de 9h30 à 15h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
5120	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 20 m, au droit du n° 275	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5121	Établissement Napoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 45, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5122	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 144	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
5123	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue de Gerland	entre le n°58 et la rue Abraham Bloch	Le mercredi 17 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Jaurès	contre-allée Sud en impasse	
				Rue de Gerland	contre-allée Sud en impasse des deux côtés de la chaussée	
				Rue de Gerland	des 2 côtés de la chaussée entre le n°58 et la rue Abraham Bloch	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Alestra	Bruno	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2018	Education	Arrêté rectificatif
Brocard	Florence	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/2019	Education	Arrêté rectificatif
Couvidoux	Séverine	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2018	Education	Arrêté rectificatif
Vandenberghe	Sandra	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Contractuel	04/04/2019	Education	Avenant rectificatif
Genet	Sonia	Rédacteur territorial	Stagiaire	01/04/2019	Education	Détachement pour stage
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	09/04/2019	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire
Arnaud	Charlotte	Adjoint administratif	Stagiaire	01/04/2019	Cimetières	Nomination stagiaire
Chin	Céline	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/2019	Police municipale	Nomination stagiaire
Teulade	Laurent	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/2019	Police municipale	Nomination stagiaire
Balader	Céline	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Bonjour	Stéphanie	Attaché territorial	Titulaire	01/02/2019	Education	Recrutement par mutation
Noblet Hugot	Sylvie	Médecin territorial hors classe	Titulaire	04/03/2019	Education	Recrutement par mutation
Arnoux	Aurélié	Assistante sociale	Contractuel	25/03/2019	Education	Recrutement remplaçant
Desnouveaux	Caroline	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Contractuel	11/03/2019	Education	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Gueriani	Malek	Adjoint administratif	Contractuel	01/03/2019	Direction gestion travaux bâtiments	Recrutement remplaçant
Marcelin	Nathan	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Education	Recrutement remplaçant
Rivet	Audrey	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Contractuel	04/03/2019	Education	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 1er au 5 avril 2019

DP 069 384 19 00693 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 cours d'Herbouville Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 549 m² - Demandeur : M. Lecomte Jean-Baptiste 6 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 384 19 00694 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 161 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : Sdc C/O Regie Lery 165 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Mandataire : Mme Lery Olivia

DP 069 384 19 00695 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 43 rue Henri Chevalier Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 579 m² - Demandeur : M. Debus Wilfried 43 rue Henri Chevalier 69004 Lyon

DP 069 387 19 00696 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 2 rue du docteur Crestin Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 4018 m² - Demandeur : CDC Habitat 5 place Camille Georges 69285 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. De Reure Patrick

DP 069 389 19 00697 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Mme Clemencin Séverine 27 rue Sergent Michel Berliet 69009 Lyon

DP 069 387 19 00698 déposée le 1er avril 2019 - Projet : Installation de deux portillons - Terrain : 176 avenue Berthelot Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 383 19 00699 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue d'Arménie Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 2568 m² - Demandeur : M. Lamart gauthier 4 rue d'Arménie 69003 Lyon

DP 069 389 19 00700 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Marietton Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : noxim 122 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Penet Maxime

DP 069 386 19 00701 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 110 rue de Sèze Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : LC cuisines 3 chemin du Trêve 69680 Chassieu - Mandataire : Mme moiroux Claire

DP 069 386 19 00702 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 avenue du Maréchal Foch Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Fondation Fourvière 8 place de Fourvière 69005 Lyon - Mandataire : Mme Chatin Magaly

DP 069 384 19 00703 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Lebrun Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 919 m² - Demandeur : M. Viot Matthieu 9 rue Lebrun 69004 Lyon

DP 069 383 19 00704 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 impasse Alexandre Aujas Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : M. Pfefferle Bernhard 17 impasse Alexandre Aujas 69003 Lyon

DP 069 384 19 00705 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 9 rue Belfort Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 151 m² - Demandeur : M. Le Nai Antoine 9 rue Belfort 69004 Lyon

DP 069 381 19 00706 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 232 m² - Demandeur : Boggi Milano 112 boulevard Saint Germain 75007 PARIS - Mandataire : M. Messina Francesco

DP 069 381 19 00707 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue de la République Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 1173 m² - Demandeur : SCI SSP Opéra 1 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Mme Simon Florence

DP 069 383 19 00708 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 18b rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 111 m² - Demandeur : M. Balanche Pierre 112 rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 388 19 00709 déposée le 2 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : Cuisinella 58 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Ascatigno Anthony

DP 069 387 19 00710 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 116 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 743 m² - Demandeur : Sollar 28 rue Garibaldi 69412 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Roche Vincent

DP 069 382 19 00711 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 93 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : PL Finances 26 chemin de Nely 69380 Dommartin - Mandataire : M. Ledru Pierric

DP 069 387 19 00712 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 154 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 169 m² - Demandeur : Pharmacie Bougier 154 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Mandataire : M. Bougier Bruno

DP 069 383 19 00713 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 113 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : La Raffinerie 212 rue Benjamin Delessert 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. MICHARD Thomas

DP 069 385 19 00714 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 place du Petit Collège Lyon 5ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Houin Romuald

DP 069 381 19 00715 déposée le 3 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Stéphane Plaza Immobilier 75 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : M. Gio Michel

DP 069 383 19 00716 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 26 m² - Terrain : 20 rue Claudius Penet Lyon 3ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : M. La Joie Hugues 158 rue Vendôme 69003 Lyon

DP 069 383 19 00717 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Bara Lyon 3ème Superficie du terrain : 11233 m² - Demandeur : SCI Charles De Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : M. Cretin Yves

DP 069 382 19 00718 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 avenue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Microcosme 55 avenue Albert Calmette 59910 Bondues - Mandataire : M. Dhellemes Alexis

DP 069 387 19 00719 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 18 m² - Terrain : 41 rue du Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 4664 m² - Demandeur : Mme Hassini Rachida 41 rue du Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon

DP 069 381 19 00720 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11-13 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 3359 m² - Demandeur : Kindertreff 13 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Mandataire : Mme Oetting Béatrix

DP 069 382 19 00721 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue du Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1229 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 PARIS - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : RCA Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

DP 069 386 19 00722 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 104 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : ALFA3A 14 rue Aguetant 01500 Amberieu En Bugey - Mandataire : Mme Leteneur Véronique

DP 069 389 19 00723 déposée le 4 avril 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 66-72 rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 5602 m² - Demandeur : Plénitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 389 19 00724 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 108 rue Pierre Audry Lyon 9ème - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 5-9 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 19 00725 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 25 rue Feuillat Lyon 3ème - Demandeur : M. Brunel Guillaume 25 rue Feuillat 69003 Lyon

DP 069 387 19 00726 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue du Repos Lyon 7ème - Demandeur : M. Lescure alexandre 38 rue du Repos 69007 Lyon

DP 069 382 19 00727 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Restovigo 14 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Mandataire : M. Besson Romain

DP 069 383 19 00728 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 25 cours Albert Thomas Lyon 3ème - Demandeur : SCI 25 cours Albert Thomas 25 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Babey Jean Paul

DP 069 385 19 00729 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : M. Pelletier Jean-Claude 672 rue de la Chanillière 71570 Romaneche Thorins

DP 069 388 19 00730 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Installation d'une clôture, portails et portillons - Terrain : 5-12 rue des Roses Lyon 8ème - Demandeur : SDC Les Castors 5 -12 rue des Roses 69008 Lyon - Mandataire : M. Chassagne Rémy

DP 069 382 19 00731 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue de la République Lyon 2ème - Demandeur : SCI Lyon 2 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : Mme Dabat Maylis

DP 069 381 19 00732 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 quai Saint Vincent Lyon 1er - Demandeur : Mme Terry Marie Chantal 44 quai Saint Vincent 69001 Lyon

DP 069 387 19 00733 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 96-98 avenue Debourg Lyon 7ème - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean-Michel

DP 069 389 19 00734 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1-3 avenue Joannès Masset Lyon 9ème - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean-Michel

DP 069 381 19 00735 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Constantine Lyon 1er - Demandeur : M. Viard Steve 13 rue Godefroy 69006 Lyon

DP 069 385 19 00736 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbre (un sapin) - Terrain : 43 rue des Aqueducs Lyon 5ème - Demandeur : SDC La Closerie 43 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. De Catheu Ambroise

DP 069 388 19 00737 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 9 rue Saint Hippolyte Lyon 8ème Superficie du terrain : 691 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 389 19 00738 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Marietton Lyon 9ème - Demandeur : M. Taieb Ilan 13 rue Branly 69100 Villeurbanne

DP 069 382 19 00739 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 54 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème - Demandeur : Eric Bompard 22 rue Louis Blanc 93585 Saint Ouen Cedex - Mandataire : M. Marie Xavier

DP 069 387 19 00740 déposée le 5 avril 2019 - Projet : Réhabilitation d'une maison et création d'une mezzanine - Surface créée : 20 m² - Terrain : 92 rue du repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Mme Nicolas Christine 92 rue du repos 69007 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 1er au 5 avril 2019

PC 069 382 14 00112 M05 déposé le 2 avril 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, d'une résidence étudiante de 110 chambres, de locaux dédiés à l'enseignement et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 3996 m² - Terrain : Angle rue Delandine - rue Montrochet Lyon 2ème Superficie du terrain : 710 m² - Demandeur : SCCV Halle C4 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Garces Jacques - Auteur : Studio Odile Decq 11 rue des Arquebusiers 75003 Paris

PC 069 389 15 00027 M04 déposé le 5 avril 2019 Modificatif - Projet : Démolitions de garages. Construction de 24 logements, réhabilitation

d'un bâtiment existant de 6 logements et création de 39 aires de stationnement. - Surface créée : 972 m² - Terrain : 28 quai Paul Sédallian Lyon 9ème Superficie du terrain : 1866 m² - Demandeur : Snc Quai Sedaillon 13 b quai Pierre Scize 69009 Lyon - Mandataire : M. Clemente Mario - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 15 00381 M03 déposé le 1er avril 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 18 logements et 18 places de stationnement. - Surface créée : 1083 m² - Terrain : 297-299 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 814 m² - Demandeur : Jardin Bertille 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 17 00201 M03 déposé le 4 avril 2019 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 44 logements, de 2 locaux commerciaux et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 979 m² - Terrain : 3-5 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 2600 m² - Demandeur : Sagec Rhône-Alpes 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Guironnet Sébastien - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 383 19 00084 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Démolition et construction d'un ensemble immobilier de 11 logements avec création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 979 m² - Terrain : 3-5 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 2600 m² - Demandeur : Sagec Rhône-Alpes 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Guironnet Sébastien - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 383 19 00085 déposé le 2 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements avec modification de façade - Terrain : 213 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 363 m² - Demandeur : SAS 1234 Félix Faure 23 route d'Irigny 69230 Saint-Genis-Laval - Mandataire : M. Canta Christophe - Auteur : M. Neme Richard 7 rue Jean Desparmet 69008 Lyon

PC 069 385 19 00086 déposé le 4 avril 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 36 m² - Terrain : 7 rue Henriette Lyon 5ème - Demandeur : M. Ahrens Christian 12 chemin Pont Prouiller 38700 La Tronche - Auteur : Mme Bilgi Name 60 b rue des Aqueducs 69005 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 1er au 5 avril 2019

US 069 383 19 00154 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 80,29 m² en cabinet d'avocats - Terrain : 180 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : Mme Bonnard Nathalie 36 allée Claude Dumont 69300 Caluire-Et-Cuire - Auteur : Regie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon

US 069 383 19 00159 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 698 m² - Demandeur : M. Wicker Thomas 41 avenue Wendt 1203 Genève - Auteur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 19 00160 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,35 m² en meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : Mme Delanne Marie Estelle 196 Willensparkweg 1071 Hw Amsterdam - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 19 00161 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39,95 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : M. Munoz Michaël 196 Willemsperkweg 1071 Hw Amsterdam - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 19 00163 déposé le 2 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,6 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Puits Gaillot Lyon 1er Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. Dicks Henry 54 West Cliff Preston - Auteur : Simonneau - SAS 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 387 19 00164 déposé le 1er avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² au rdc en location meublée de courte durée - Terrain : 229 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : M. Chalabi Abdelnacer 76 C impasse des Coralines 74930 Reignier-Esery - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 382 19 00165 déposé le 2 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Casimir Perier Lyon 2ème Superficie du terrain : 2816 m² - Demandeur : M. Ratinaud Alain 10 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 388 19 00168 déposé le 3 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 94,39 m² en bureau d'étude - Terrain : 154 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1159 m² - Demandeur : Gmsi Conseils Mounier Denis 6 rue de l'Abondance 69003 Lyon - Mandataire : M. Mounier Denis - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées à la Ville de Lyon pendant la période du 1er au 5 avril 2019

DP 069 386 18 02618 Décision du 4 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 rue Malesherbes Lyon 6ème

DP 069 388 19 00036 Décision du 4 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 159 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 388 19 00044 Décision du 4 avril 2019 à M. Planson Mathieu 76 rue d'Anvers 69007 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 18 m² - Terrain : 5 rue Garon Duret Lyon 8ème

DP 069 385 19 00246 Décision du 4 avril 2019 à Mme Fleuriot Nadine Boulevard Emile Girolet 42220 Bourg Argental - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 place Benoit Crépu Lyon 5ème

DP 069 389 19 00307 Décision du 4 avril 2019 à M. Buscot Pierre 35 rue du Docteur Rafin 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade et modification de façade - Terrain : 35 rue du Docteur Raffin Lyon 9ème

DP 069 383 19 00390 Décision du 4 avril 2019 au Département du Rhône 29 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 34 rue Général Mouton Duvernet Lyon 3ème

DP 069 389 19 00406 Décision du 4 avril 2019 à Mme Serain Marie France 35 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureau en logement - Terrain : 35 rue Roger Salengro Lyon 9ème

DP 069 388 19 00434 Décision du 4 avril 2019 à M. Alardin Renaud 19 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Surface créée : 67 m² - Terrain : 32 rue des Alouettes Lyon 8ème

DP 069 388 19 00435 Décision du 4 avril 2019 à M. Ferlay 17 impasse Bazat 69008 Lyon - Projet : Modification de clôture - Terrain : 17 impasse Bazat Lyon 8ème

DP 069 383 19 00455 Décision du 4 avril 2019 à Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 91 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

DP 069 382 19 00475 Décision du 4 avril 2019 à M. Martin Stéphane 38 rue Denuzière 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Denuzière Lyon 2ème

DP 069 385 19 00509 Décision du 4 avril 2019 à Mme Guerdane Karima 32 rue des Rancy 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 70 rue Champvert Lyon 5ème

DP 069 383 19 00533 Décision du 4 avril 2019 à Mme Davesne Hélène 54 b rue de la Balme 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade -

Terrain : 54b rue de la Balme Lyon 3ème

DP 069 388 19 00547 Décision du 4 avril 2019 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 115 rue du Professeur Beauvisage Lyon 8ème

DP 069 389 19 00564 Décision du 4 avril 2019 à M. Coquard Georges 3 chemin des Balmes 69140 Rillieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35-37 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

DP 069 388 19 00575 Décision du 4 avril 2019 à Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77 rue Pierre Delore Lyon 8ème

Permis de construire délivrés à la Ville de Lyon pendant la période du 1er au 5 avril 2019

PC 069 388 14 00032 M03 - Arrêté du 4 avril 2019 Modificatif à Sci Nohao Résidences 23 avenue Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Construction de 32 logements, une crèche et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 2677 m² - Terrain : 3 rue des Hérédiaux Lyon 8ème

PC 069 388 17 00350 M01 - Arrêté du 4 avril 2019 Modificatif à M. Joly Sébastien 4 rue du Professeur Joseph Nicolas 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture engendrant de la création de - Surface plancher - Surface créée : 52 m² - Terrain : 4 rue du Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème

PC 069 389 18 00318 - Arrêté du 4 avril 2019 à Ouest Immobilier 1 quai du Commerce 69009 Lyon - Projet : Extension d'un immeuble de bureaux et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 396 m² - Terrain : 1 quai du Commerce Lyon 9ème

PC 069 386 18 00396 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux - Projet : Changement de destination de bureaux en deux logements avec changement de menuiseries - Surface créée : 123 m² - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème

PC 069 389 18 00403 - Arrêté du 4 avril 2019 à Société Grattard Architecte 79 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de destination partiel de bureaux en un logement avec modification de façade - Surface créée : 32 m² - Terrain : 20b place Valmy Lyon 9ème

PC 069 388 18 00414 - Arrêté du 4 avril 2019 à Sci Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 158 m² - Terrain : 1 bis rue des Lilas Lyon 8ème

PC 069 386 19 00004 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Veiga Bruno 25 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 74 m² - Terrain : 25 rue Vendôme Lyon 6ème

PC 069 383 19 00008 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Bourgeat Régis 33 rue Saint Nestor 69008 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m² - Terrain : 11 rue des Prévoyants de l'Avenir Lyon 3ème

PC 069 385 19 00012 - Arrêté du 4 avril 2019 à Sdc Chêne Vert C/O Régie Bbb 119 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Modification et Ravalement de façades. - Terrain : 79 rue des Aqueducs Lyon 5ème

PC 069 386 19 00017 - Arrêté du 4 avril 2019 à Parfums de Fête 12 rue Pelletier 69004 Lyon - Projet : installation d'un kiosque - Surface créée : 33 m² - Terrain : quai Achille Lignon Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème

PC 069 386 19 00030 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Fella Patrick 10 rue Jean Baptiste Perret 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 32 m² - Terrain : quai Achille Lignon Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème

Permis de démolir délivrés à la Ville de Lyon pendant la période du 1er au 5 avril 2019

PD 069 387 19 00001 - Arrêté du 4 avril 2019 à Dynacite 390 boulevard du 8 Mai 1945 01000 Bourg-en-Bresse - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 108 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Ville de Lyon Changement d'Usage délivrés pendant la période du 1er au 5 avril 2019

US 069 388 19 00066 - Arrêté du 4 avril 2019 à Sasu Mdbat - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 117 m² au 2ème étage en bureau de programmation informatique - Terrain : 32 cours Albert Thomas Lyon 8ème

US 069 386 19 00068 - Arrêté du 4 avril 2019 à Ordre des avocats du barreau de Lyon 176 rue de Créqui 69422 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 77,93 m² en bureaux - Terrain : 22 rue Robert Lyon 6ème

US 069 387 19 00072 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Szpunar Elisabeth 40 rue Pasteur 69520 Grigny - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 123 rue de Gerland Lyon 7ème

US 069 382 19 00073 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Cotoni Hélène 165 rue Champ Rion 01580 Sonthonnax-la-Montagne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m² en meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Montcharmont Lyon 2ème

US 069 382 19 00074 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Mousslie Sylvie 6 rue du Vieux Collonges 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 rue Mercière Lyon 2ème

US 069 383 19 00076 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Glatt Sandrine 272 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² au 6ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 272 cours La Fayette Lyon 3ème

US 069 387 19 00079 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Zanitti Erwan 32 rue d'Anvers 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 rue d'Anvers Lyon 7ème

US 069 386 19 00080 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Praline Olivier 39 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54 m² au rdc en cabinet de médecin psychiatre - Terrain : 127 rue Vendôme Lyon 6ème

US 069 383 19 00081 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Galice Marcel Bairro Mauzinho Manaus Amazona Cep 69075 4 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 avenue Lacassagne Lyon 3ème

US 069 383 19 00082 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Sabourdy Claire 76 chemin de Beauvillard 38460 Vénérieu - Projet : Changement d'usage d'un logement de 31,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème

US 069 383 19 00083 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Abdou Madjid 46 B cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 B cours Richard Vitton Lyon 3ème

US 069 383 19 00084 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Abdou Madjid 46 B cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 B cours Richard Vitton Lyon 3ème

US 069 383 19 00085 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Abdou Madjid 46 Bis cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 80 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 387 19 00086 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Grea Valentine 19 rue Maurice Bouchor 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en cabinet d'infirmier - Terrain : 19 RUE Maurice Bouchor Lyon 7ème

US 069 387 19 00090 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Delhomme Nicolas 98 rue du Bletton 69330 Pusignan - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21,60 m² en meublée de courte durée - Terrain : 127 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 382 19 00098 - Arrêté du 4 avril 2019 à M. Chassagne Stéphane - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue de Fleurieu Lyon 2ème

US 069 382 19 00099 - Arrêté du 4 avril 2019 à Fse Rent M. Effantin Christophe - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 151 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Tupin Lyon 2ème

US 069 382 19 00100 - Arrêté du 4 avril 2019 à Fse Ainay 40 M. Effantin Christophe - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de

82 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

US 069 382 19 00101 - Arrêté du 4 avril 2019 à Fse Ainay 40 M. Effantin Christophe - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 82 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

US 069 382 19 00102 - Arrêté du 4 avril 2019 à Fse Ainay 40 M. Effantin Christophe - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 114 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

US 069 382 19 00141 - Arrêté du 4 avril 2019 à Mme Dahan Jeannine 1 place des Cordeliers 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 92 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 55 rue de la Bourse Lyon 2ème